

Règlement du Jeu Concours

Programme de Fidélité Avec Plaisir – Tirage au Sort du mois d’Octobre 2018

Article 1 : ORGANISATION du Jeu

La société : FOODIE FREE Société par Actions Simplifiées
Au capital de 41 000 € - 837 889 161 RCS LYON
Siège social : 7 allée des coquelicots 69250 FLEURIEU SUR SAONE
Numéro de TVA intracommunautaire : FR 86 837889161
Représentée par Madame Julie Maillard, Présidente

Ci-après dénommée « l’organisateur »

Organise un jeu intitulé « Fidélité Septembre 2019 », dans le cadre du « Programme de Fidélité Avec Plaisir »
Ci-après dénommé « le Jeu ».

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu qui est gratuit et sans obligation d’achat consiste à poster des avis, à soumettre de nouvelles adresses sur le site avec-plaisir.fr pour récompenser les utilisateurs les plus actifs et leur permettre de tenter de remporter une box surprise de produits et goodies sans un ou plusieurs allergènes majeurs.

Exceptées les caractéristiques et obligations qui s’établissent dans ces bases, le Jeu sera gratuit sans coût économique pour y participer.

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera un (1) gagnant parmi les dix (10) participants ayant cumulé le plus de points sur la Période,

Ci-après « les participants »

La participation au Jeu implique l’acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité,

Ci-après « le Règlement ».

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 1^{er} septembre au 30 septembre 2019 inclus. L’organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions requises de participation

Le Jeu est ouvert aux participants utilisateurs du Site Web avec-plaisir.fr

Les participants devront résider en France métropolitaine (hors DOM-TOM), être majeurs, avoir un compte libellé « consommateurs » sur le site avec-plaisir.fr et aller ou être allé manger dans un ou plusieurs établissements de restauration ou boutique proposant une offre sans un ou plusieurs allergènes.

Le nombre maximum d’avis établissements accepté par participant sera de 10, et le nombre d’adresses maximum soumis par participant sera de 5 par Période de Jeu.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l’organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l’organisateur ou sous-traitants de l’organisateur et de ses sociétés affiliées etc.

Vous créez votre compte : + 200 points

On vous souhaite la bienvenue en vous offrant 200 points !

Vous vous abonnez à la Newsletter : + 200 points

Vous soumettez des nouvelles adresses : + 500 points

Vous avez découvert un nouvel établissement, une nouvelle boutique, etc. qui n’est pas encore en ligne sur le site ? Soumettez-la sur le site via l’onglet « [Soumettre un lieu](#) ».

Vous indiquez l’email et le téléphone d’une nouvelle adresse : + 600 points

Vous soumettez une nouvelle adresse via l’onglet « [Soumettre un lieu](#) », en nous précisant - en plus - les coordonnées exactes boutique (email et téléphone) de l’établissement.

Règlement du Jeu Concours

Programme de Fidélité Avec Plaisir – Tirage au Sort du mois d’Octobre 2018

Vous soumettez une nouvelle adresse, en indiquant le nom et contact du gérant : + 800 points
Vous soumettez une nouvelle adresse via l’onglet « [Soumettre un lieu](#) », en nous précisant - en prime – le nom et contact du gérant (email ou téléphone – portable ou ligne directe).

Vous postez un avis : + 300 points
Une fois votre compte créé, vous pouvez en mode connecté, poster des avis détaillés et argumentés sur les fiches déjà en ligne, les adresses que vous avez testées dans les dernières semaines.

Vous partagez un avis avec des photos : + 400 points
Vous partagez un avis mais en plus, vous publiez une ou plusieurs photos de votre expérience gourmande (plat, dessert, ...).

Vous répondez à notre sondage : + 500 points
Pour qu' AvecPlaisir reste gratuit, nous devons convaincre - grâce à vous - encore plus de restaurateurs de proposer une offre gourmande sans un ou plusieurs allergènes. Aidez-nous, en répondant, chaque mois à [notre sondage](#) (une seule et unique participation par mois).

Vous devenez Ambassadeur : + 2 000 points
Restaurant, boutique, pâtisserie, hôtel, marque, ... Vous recommandez Avec Plaisir auprès d’un professionnel et celui-ci signe un contrat pour être référencé.
Retrouvez nos offres et tarifs sur [notre page réservée aux pros](#).

Les points obtenus ne seront pas cumulables d’une édition à une autre, seuls les points obtenus entre la date de début et de fin de la Période de Jeu en question seront cumulables.

4-2 Validité de la participation

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si :

- L’Utilisateur postent en commentaire tout propos diffamatoire, insultant, déplacé, injurieux et plus spécifiquement tout propos :
 - haineux, raciste, xénophobe, pédophile, homophobe, révisionniste ou portant atteinte à l’honneur ou à la réputation d’autrui, menaçant une personne ou un groupe de personnes ;
 - incitant à la discrimination, à la haine d’une personne ou d’un groupe de personnes notamment en raison de leur origine, de leur appartenance ou non à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ou faisant l’apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l’humanité, contraires à l’ordre public ou aux bonnes mœurs;
 - destiné à encourager, aider, colporter ou propager de quelque manière que ce soit des rumeurs et/ou violant le caractère privé des correspondances et de ce fait, en portant atteinte aux droits de tiers, propriété intellectuelle, vie privée, droit à l’image ;
 - portant atteinte à des mineurs ;
 - diffusant des contenus à des fins publicitaires ou promotionnelles ;
 - incitant au suicide ou à la réalisation d’actions violentes contre l’utilisateur lui-même ou autrui.
- Les Utilisateurs insèrent un lien hypertexte vers des sites personnels en dehors de la plate-forme, ou des sites où les annonces font l’objet d’une agrégation par un moteur de recherche commun, ou encore ne respectant pas les valeurs et principes défendus par les conditions générales d’utilisation du site Avec Plaisir.
- L’Utilisateur publie des informations et des contenus (images, photographies, vidéos,...) revêtant un caractère violent, menaçant, obscène, diffamatoire, ou répréhensibles ou choquant d’un point de vue racial, sexuel, religieux ou autrement répréhensible, ou de se livrer à un comportement toxique de façon répétée, tel que la publication continue ; des informations et des contenus contenant de la nudité, une violence excessive ou un objet choquant ou contenant un lien d’accès à un tel contenu ; insère des informations et des contenus (images, photographies, vidéos,...) qui seraient sensibles ou contraires aux bonnes mœurs et à l’ordre public.

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si :

Règlement du Jeu Concours

Programme de Fidélité Avec Plaisir – Tirage au Sort du mois d’Octobre 2018

- L’Utilisateur ne complète pas la localisation et les informations de son profil et que la newsletter n’est pas acceptée lors de la création de compte.
- Les informations d’identité, d’adresses ou de profil se révélaient inexactes ou erronées lors de la création de compte entraînent la nullité de la participation.
- Les commentaires ne sont pas postés sur les fiches établissements en langue française, et qu’ils ne contiennent pas de contenu relatif à l’objet de la fiche établissement, et qu’ils font moins de 140 caractères (environ 20 mots).
- Les notes et commentaires laissés sur l’établissement ne respectent pas les CGU du site Avec Plaisir.
- Les Utilisateurs ne respectent pas l’intégralité des droits des tiers sur les contenus postés, ou ne sont pas les propriétaires des photos qu’ils ont postées. Enfin elles doivent avoir été prise dans le mois précédent.
- L’utilisateur crée ou utilise d’autres comptes que celui initialement créé, que ce soit sous sa propre identité ou sur celle de tiers. A défaut comme prévu dans les CGU d’Avec Plaisir, il encourra la suspension de son compte et de l’ensemble des services qui lui sont associés.
- L’Utilisateur ne respecte pas l’intégralité des droits de tiers, dont les contenus sont présents sur la plateforme.
- Les photos contiennent de personnes physiques (notamment des mineurs) directement identifiables.
- Le contenu des illustrations postées n’est pas en rapport avec l’expérience de restauration de l’établissement.
- L’utilisateur fait l’objet de plus d’une participation par personne physique.

Une adresse soumise ne sera pas comptabilisée comme adresse valide, dans les cas suivants :

- L’adresse a déjà été soumise ultérieurement par un utilisateur. C’est le premier utilisateur à déposer la fiche qui sera pris en compte dans le décompte des points.
- Les adresses soumises par des utilisateurs professionnels ne sont pas considérées comme éligible dans le cadre de ce jeu Concours.
- Les informations soumises sur l’établissement par le participant sont erronées ou inexactes.
- Si l’ensemble des champs obligatoires pour soumettre un établissement n’ont pas été complétés.

Ne sera pas considéré comme apporteur d’affaires, toute personne appartenant à la Société du Professionnel référencé sur le Site Avec Plaisir suite à la recommandation d’un Participant, ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de la Société et de ses sociétés affiliées etc.

L’organisateur se réserve le droit d’éliminer du tirage au sort tout participant qui ne respecterait pas le règlement et/ou les conditions d’utilisation du site Avec Plaisir.

Le participant devra avoir rempli les étapes requises ci-dessus et ne pas avoir été gagnant d’une précédente édition du Jeu concours.

Pour pouvoir concourir au prix, il sera indispensable pour l’utilisateur d’être inscrit sur le Site avec-plaisir.fr au moment du tirage au sort et jusqu’à l’acceptation du prix.

Article 5 : Désignation des gagnants

Le Tirage au Sort aura lieu au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la période du Jeu, par les Organisateur, suite au décompte des points de chacun des Participants de la Période.

Par ailleurs, seront choisis un Gagnant de substitution, dans le cas où le gagnant du prix renoncerait à celui-ci.

Toute participation contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, tiré au sort sera considérée comme nulle et entraînera la désignation d’un autre participant par un nouveau tirage au sort.

Article 6 : Désignation du Lot

Le lot sera attribué au Gagnant désigné par le Tirage au Sort.

Composition du lot :

Biscuits tout chocolat bio sans gluten, sans lait, sans œuf, sans conservateurs 100g (Cinq Sans) 4 €

2 briques de boisson végétale Soya Vanille 250 ml (Alpro) 1.2€ les 2

Mix crêpes sans gluten, sans lactose pour 20 crêpes (BMD sans gluten) 3.6€

Règlement du Jeu Concours

Programme de Fidélité Avec Plaisir – Tirage au Sort du mois d’Octobre 2018

Mix pizza sans gluten sans lactose pour 2 préparations (BMD sans gluten) 6 €
Chips vinaigre de cidre et sel de mer sans gluten 40g (Pipers Crisp) 0.88€
Chips piment mexicain Jalapeno sans gluten 40g (Pipers Crisp) 0.88€
Chips au poivre et sel de mer sans gluten 40g (Pipers Crisp) 0.88€
Chips cheddar et oignons sans gluten 40g (Pipers Crisp) 0.88€
Pack 4 gourdes Kidi fruit pommes sans sucres ajoutés (Andros) 1.85
Poudre gonflante sans gluten (Fiber Husk) 10.50€
Plat préparé sans allergènes poulet basquaise Nutrisens 5.90 €
Plat préparé sans allergènes Quinoa et légumes Nutrisens 5.90 €
Biscuits cookies Bio sans gluten (NATEN) 2.45€
Boîte de chocolats au lait et noisettes sans gluten Gianduia 1865: Classic Gianduia Bulk 18 €

15 produits pour une valeur totale de 62.92€

Article 7 : Information ou Publication du nom des gagnants

Les 10 Participants ayant cumulé le plus de points sur la Période seront affichés sur la page Fidélité du site Avec Plaisir 5 jours après la fin de la Période du Jeu, pendant 15 jours. Un gagnant sera tiré au sort parmi les 10 Participants par l’Organisateur et sera contacté par email.

Les noms des 10 Profils les plus actifs (ayant cumulé le plus de points sur la Période) seront mis en ligne sur la page Fidélité, publié sur la page [Facebook Avec Plaisir](#) 5 jours après la fin de la Période de Jeu et ce, pendant 15 jours.

Le nom du Gagnant sera mis en ligne sur la [page Fidélité](#), publié sur la page Facebook Avec Plaisir au plus tard 3 jours après l’annonce des 10 profils et ce pendant 1 mois après l’annonce.

Article 8 : Remise ou retrait du Lot

Le Gagnant sera contacté par email à l’adresse fournie sur leur compte Avec Plaisir.

Le Gagnant aura alors 3 jours pour réclamer son gain par écrit (un email sera suffisant). Dans le cas où le gagnant ne manifeste pas son acceptation ou rejet du prix dans le délai indiqué, le prix sera remis au premier remplaçant tiré au sort, il sera considéré gagnant et devra répondre aux critères requis. Si le premier remplaçant ne manifeste pas son accord ou rejet du prix, un nouveau tirage au sort sera émis et un nouveau gagnant.

Gagnants absents : Les gagnants absents lors du tirage au sort et de la remise des lots seront informés par l’organisateur au moyen d’un courrier électronique. Le Gagnant sera invité à communiquer son adresse postale pour l’envoi du Lot.

A défaut d’expédier le lot par envoi postal, le Gagnant pourra venir le chercher directement dans les locaux d’Avec Plaisir, pendant ses heures de bureau, au 171 bis avenue De Gaule, 92200 Neuilly, dans les 10 jours suivant le Tirage au Sort.

- Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte :

Si l’adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas d’acheminer correctement le courriel d’information, l’organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n’appartient pas à l’organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d’une adresse électronique invalide ou illisible, ou d’une adresse postale erronée. Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Règlement du Jeu Concours

Programme de Fidélité Avec Plaisir – Tirage au Sort du mois d’Octobre 2018

- Lot non retiré : A l’issue de la date du 10/10/2019, les lots non retirés seront remis en jeu pour de futur Jeu concours.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l’objet d’une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d’un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Du fait de l’acceptation de leurs lots, le gagnant autorise l’organisateur à utiliser ses noms, pseudos, photos de profil, marques et dénomination sociale et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n’ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Article 10 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu, non demandées sur le site Avec Plaisir dans le cadre d’une utilisation normale de ses services, sont enregistrées et utilisées par l’organisateur pour les nécessités de leur participation et à l’attribution de leurs gains.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d’un droit d’accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l’adresse de l’organisateur.

FOODIE FREE SAS
7 allée des coquelicots
69250 FLEURIEU SUR SAONE
Contact[@]avec-plaisir.fr

Article 11 : Autre

FOODIE FREE SAS en tant qu’organisateur de ce Jeu Concours, se réserve le droit de modifier à n’importe quel moment les conditions du tirage au sort, y compris son annulation, et ce, avant la date de la fermeture de l’édition, en justifiant toujours la cause et en se compromettant à communiquer avec un délai suffisant les nouvelles bases, conditions ou annulation.

Article 12 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l’organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les participations recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et remettre le lot au Gagnant, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L’organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l’absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels. La participation au Jeu implique la connaissance et l’acceptation des caractéristiques et des limites d’Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 13 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l’organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L’organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu’il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 14 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d’application ou d’interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l’organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l’application ou l’interprétation du

Règlement du Jeu Concours

Programme de Fidélité Avec Plaisir – Tirage au Sort du mois d'Octobre 2018

présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : FOODIE FREE 7 allée des coquelicots 69250 FLEURIEU SUR SAONE.
Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 15 : Consultation du Règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : <https://avec-plaisir.fr/fidelite>

Une copie du règlement sera adressée gratuitement par courrier à l'adresse suivante : contact[@]avec-plaisir.fr